



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017**

Base légale:

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Listes de présence:

Délégués

Manuel TONNAR	Président, Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain BECKER	Intérieur	
Cherryl DENTZER	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	
Dominique FABER	Famille	Excusée
Georges GEHL	Développement durable et Infrastructures	Excusé
Georges HEINEN	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick HEMMER	Etat	Excusé
Christine HERZEELE	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
Marguy KOHNEN	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
Karin MANDERSCHEID	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
Eva MARKUSDOTTIR	Égalité des Chances (suppl.)	
Miguel MARQUES	Ministère des Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
Karin MODERT	Éducation Nationale	Excusée
Jean OLINGER	Inspection générale des Finances	Excusé
Georges PAULUS	Éducation nationale (suppl.)	

Sylvie PROMMENSCHENKEL	Direction de l'Immigration (suppl.)	
Dina RAMCILOVIC	Justice	
Isabelle SCHROEDER	Égalité des Chances	
Pascale SPELTZ	Inspection générale de la Sécurité sociale	Excusée
Vera SOARES	Économie et Commerce extérieur	
Manon UNSEN	Direction de l'Immigration	
Patricia VILAR	Intérieur (suppl.)	
Yolande WAGENER	Santé	
Alain WEBER	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
Nadine WELTER	Travail	
Marc WEYRICH	Logement	Excusé
Barbara ZECHES	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres participants

Patricia POMMERELL	Directeur adjoint de la coopération au développement
Thomas LAMMAR	Responsable « Cohérence des politiques », D5

1) Approbation de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité présents et remarque que, dû aux vacances d'été, les réunions du comité, fixées à six par an, se suivent de façon rapprochée vers la fin de l'année. Il faudra réorganiser le calendrier de ces réunions. Il présente brièvement l'ordre du jour pour le faire approuver. Le représentant du ministère des Finances aimerait ajouter sous « Divers » un point sur la Banque Européenne d'Investissement qui vient de créer une banque de développement. La représentante du ministère du développement durable est invitée à présenter les indicateurs.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2017

Le président invite le comité d'approuver le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2017 du comité. Le représentant du Ministère des Finances remarque que dans le procès-verbal les points de vue des ONG soient très développées sans que les réponses du comité aient été reprises. Le président admet que, vu la complexité des différents thèmes abordés, la rédaction de ce procès-verbal était difficile au niveau de la reproduction exacte de ce qui a été dit. Dorénavant, les intervenants seront invités à soumettre leurs présentations et positions par écrit pour éviter des discussions sur la finalisation du procès-verbal.

3) Examen par les pairs des politiques et programmes du Luxembourg en matière de développement

Le président fait un compte-rendu de l'examen par les pairs des politiques et programmes du Luxembourg en matière de développement. L'OCDE a publié le 19 octobre 2017 les résultats de l'examen par les pairs. Le Luxembourg est très satisfait du résultat (voir en annexe les détails). Le CAD a formulé 13 recommandations pour perfectionner certains volets, dont le domaine des stratégies de la coopération luxembourgeoise. La Direction de la coopération vient justement de terminer son travail de réflexion interne sur la stratégie de la coopération luxembourgeoise, ce qui sera annoncé par le Ministre dans son discours à la Chambre des Députés. Cette stratégie sera discutée au comité et avec les acteurs concernés.

Le représentant du ministère des Finances indique que le CAD a remarqué que des programmes ou activités du Ministère des Finances ne sont pas couverts par la stratégie luxembourgeoise. Cependant, le ministère des Finances a expliqué que les actions avec ses partenaires multilatéraux sont complémentaires et visent le renforcement du secteur financier. Le président observe que la nouvelle stratégie devra englober les efforts du ministère des finances, en soulignant son centre d'intérêt, à savoir le renforcement des systèmes financiers.

La représentante du ministère du développement durable fait part de son étonnement sur la manière dirigeante du secrétariat du CAD de mener l'examen des pairs. Il s'agit notamment de l'examen des pairs et non de l'examen du secrétariat. Le président informe en avoir discuté avec les responsables du CAD, argumente que le secrétariat doit être le garant pour un examen équitable pour tous les membres de l'OCDE. En ce qui concerne les recommandations du CAD, certaines

sont déjà mises en pratique. A la question si Monsieur le Ministre Romain Schneider présente les résultats de cet examen en public, le président répond qu'ils figureront dans le discours à la Chambre. En plus, l'examen a été présenté à la Commission parlementaire le 6 novembre, a été discuté avec les ONG et a fait l'objet de communiqués de presse.

4) Présentation du questionnaire de l'OCDE sur les mécanismes institutionnels pour renforcer la cohérence des politiques dans le cadre de la mise en œuvre des ODD

Le questionnaire est présenté par M. Thomas Lammar, responsable à la direction de la coopération pour la cohérence des politiques (voir en annexe). Le questionnaire sera discuté au sein du comité avec les parties intéressées, y inclus les ONG, lorsqu'il sera rempli. Le centre d'intérêt étant les mécanismes institutionnels et leur amélioration (ODD 17), tous les ministères devront être impliqués pour répondre aux questions selon leurs domaines de compétence en matière de cohérence des politiques pour le développement durable. Sur base des réponses l'OCDE développera une liste des indicateurs permettant de vérifier le progrès. Les résultats seront utilisés, d'une part, dans la publication de l'OCDE en 2018 sur la cohérence des politiques par pays, et d'autre part, pour la mise à jour des recommandations du conseil de l'OCDE sur les bonnes pratiques institutionnelles (les dernières datant de 2010). Finalement, les informations recueillies seront utilisées dans une nouvelle publication de l'OCDE « Global Outlook on Financing for Development ». L'OCDE ne veut pas évaluer les pays pour établir un classement, mais il s'agit de réunir des informations utiles servant comme base pour l'amélioration des politiques.

Le comité discute brièvement les éléments à faire relever dans le questionnaire, également en vue avec la coopération des ONG, en se basant également sur les résultats de l'examen des pairs. Tous les ministères examineront dans leur domaine quelles sont les informations à inclure dans ce questionnaire. Le délai pour la soumission des réponses au questionnaire a été fixé au 1^{er} décembre 2017.

5) Divers

- GCE – CDI

Le président informe le comité qu'il invitera à la prochaine réunion du comité le « Global Center for Development » qui publie chaque année un index, Commitment for Development Index (CDI), examinant les efforts de chaque pays dans les différents domaines. Le Luxembourg n'est pas bien classé sur cet index. Les responsables du GCD viendront présenter cet index au comité le 8 décembre.

- BEI

Le représentant du ministère des Finances annonce que le président de la Banque Européenne d'Investissement, M. Werner HOYER, a proposé dans une déclaration politique de créer une banque de développement, succursale de la BEI, pour permettre de concentrer les investissements en dehors de l'UE dans une entité. 10% des investissements se font en dehors de l'UE (8-9 milliards d'euros). La BEI a reçu plusieurs mandats des pays membres pour des activités dans des pays tiers. La création de cette nouvelle entité permet de regrouper ces mandats. Pour l'instant, aucun document n'a été publié, ce qui sera le cas le 12 décembre 2017 lors de la réunion du Conseil d'administration de la BEI.

Le président remarque que la Commission de l'UE travaille en parallèle sur son « External Investment Plan » dans le cadre du fonds de développement durable, investissant dans des garanties pour mobiliser des financements du secteur privé. Il faudra veiller à la complémentarité des différents mécanismes et le Luxembourg soutient les efforts de la BEI.

- Indicateurs du CIDD

La représentante du ministère du développement durable explique que dans la mise en œuvre de l'agenda 20/30 au Luxembourg, une cartographie de la situation actuelle a été établie. L'étape suivante est l'analyse des lacunes visant la création d'un nouveau plan du développement durable, tel que prévu par loi de 2004.

L'analyse des lacunes se base, tout comme la cartographie, sur des indicateurs. Le CIDD a identifié 121 indicateurs dans ce contexte. Cette liste a été présentée au Conseil de Gouvernement et le 12 mai à New York. Sur la liste des 121 indicateurs, des indicateurs-clés ont été identifiés, en collaboration avec, entre autres, le STATEC et l'Observatoire de la compétitivité. A chaque objectif est associé deux à trois indicateurs-clés et des indicateurs au niveau global. Pour ces indicateurs-clés des fiches techniques ont été établies pour définir les objectifs de développement durable, les buts pertinents, les indicateurs avec une évaluation. Des méthodologies ont été proposées pour l'utilisation des différents indicateurs pour les résultats qui ne sont pas toujours quantifiables. Il existe une fiche technique pour les 17 objectifs avec une évaluation des indicateurs sous ces objectifs et une description détaillée des indicateurs-clés, avec des graphiques et des descriptions brèves des politiques en place.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi 8 décembre 2017 à 10h30

Documents annexés au procès-verbal:

- Documents CAD examen par les pairs
- Questionnaire de l'OCDE sur les mécanismes institutionnels